

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE : LE GUA



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

2026

Edité le : 10/03/2026	Mise à jour le :
	Mise à jour le :
	Mise à jour le :
Approuvé le : 10/03/2026	Mise à jour le :
	Mise à jour le :

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

SOMMAIRE

I.	PRÉSENTATION DES RISQUES ET DES ENJEUX.....	5
I.1.	LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM).....	5
I.2.	RISQUES NATURELS	5
I.2.1.	INONDATION.....	5
I.2.1.1.	QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?	5
I.2.1.2.	QUELS SONT LES TYPES DE CRUE ?.....	6
I.2.1.3.	SECTEURS CONCERNÉS.....	6
I.2.1.4.	HISTORIQUE DES INONDATIONS.....	6
I.2.1.5.	QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?	8
I.2.1.6.	QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?.....	8
I.2.2.	MOUVEMENT DE TERRAIN.....	10
I.2.2.1.	QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?	10
I.2.2.2.	COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?	10
I.2.2.3.	QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?	10
I.2.2.4.	QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DANS LA COMMUNE ?	10
I.2.2.5.	HISTORIQUE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN.....	10
I.2.2.6.	QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?.....	11
I.2.2.7.	QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?	11
I.2.3.	AVALANCHE.....	12
I.2.3.1.	QU'EST-CE QU'UNE AVALANCHE ?	12
I.2.3.2.	COMMENT SE DÉCLENCHÉ-T-ELLE ?	12
I.2.3.3.	QUELS SONT LES RISQUES D'AVALANCHE DANS LA COMMUNE ?	13
I.2.3.4.	HISTORIQUE DES AVALANCHES SUR LA COMMUNE :	13
I.2.3.5.	QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?.....	13
I.2.3.6.	QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?	13
I.2.4.	SEISME.....	15

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.2.4.1.	QU'EST-CE QU'UN SEISME ?	15
I.2.4.2.	COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?	15
I.2.4.3.	QUELS SONT LES RISQUES DE SÉISME DANS LA COMMUNE ?	15
I.2.4.4.	QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?	15
I.2.5.	FEU DE FORET	17
I.2.5.1.	QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?	17
I.2.5.2.	COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?	17
I.2.5.3.	QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?	17
I.2.5.4.	QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?	19
I.2.5.5.	QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?	19
I.2.6.	RADON	22
I.2.6.1.	QU'EST-CE QUE LE RISQUE RADON ?	22
I.2.6.2.	COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?	22
I.2.6.3.	QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ?	22
I.2.6.4.	QUEL EST LE RISQUE SUR LA COMMUNE ?	22
I.2.6.5.	QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?	22
I.3.	RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES	23
I.4.	RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES	33
I.4.1.	RISQUE TECHNOLOGIQUE	33
I.4.1.1.	QU'EST-CE QUE LE RISQUE TECHNOLOGIQUE ?	33
I.4.1.2.	COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?	33
I.4.1.3.	QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?	33
I.4.1.4.	QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?	35
I.4.2.	TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) (par route/rail et/ou canalisation)	36
I.4.2.1.	QU'EST-CE QUE LE RISQUE TMD ?	36
I.4.2.2.	QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ? 36	
I.4.2.3.	QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE?	36
I.4.2.4.	QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?	36
I.5.	RISQUES SANITAIRES	39
I.5.1.	EPIDEMIE, PANDEMIE ou AUTRE RISQUE SANITAIRE	39
I.5.2.	LE MOUSTIQUE TIGRE	40
I.5.2.1.	COMMENT SE PROTEGER ?	40
I.5.3.	POLLUTION DE L'AIR	41

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.5.3.1.	COMMENT SE PROTEGER ?.....	41
I.5.4.	POLLUTION DES SOLS ET DE L'EAU SOUTERRAINE.....	42
I.6.	RISQUE TERRORISTE.....	43
I.6.1.	TERRORISME	43
I.6.1.1.	QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS D'ATTAQUE OU INTRUSION ?	43
I.6.2.	CYBERATTAQUE	44
I.7.	INFORMATIONS PRATIQUES.....	45
I.7.1.	LES NUMÉROS D'URGENCE	45
I.7.2.	KIT D'URGENCE 72H	45
I.7.3.	LOCALISATION DES DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) SUR LA COMMUNE.....	47

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I. PRÉSENTATION DES RISQUES ET DES ENJEUX

I.1. LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Notre commune est concernée par plusieurs risques majeurs, naturels et technologiques, tels qu'indiqué dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet de l'Isère.

Ces risques majeurs sont mis en évidence dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permettant ainsi d'informer la population sur les éventuels risques auxquels elle peut être confrontée.

Les risques qui sont présents sur le territoire de la commune sont les suivants :

- 6 risques naturels : inondation et crue torrentielle, séisme, mouvements de terrain, avalanche, feu de forêt, radon
- 6 risques météorologiques : vent violent, orage, neige/verglas, canicule, grand froid, pluie, inondation.
- 2 risques technologiques : transport de matières dangereuses, risque industriel
- 4 risques sanitaires : épidémie, moustique-tigre, pollution de l'air, pollution de l'eau
- 2 risques terroristes : menace terroriste, cyberattaque

I.2. RISQUES NATURELS

I.2.1. INONDATION

I.2.1.1. QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une **inondation** est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Une **crue** correspond, elle, à l'augmentation du débit (mesuré en m³/s) d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

1.2.1.2. QUELS SONT LES TYPES DE CRUE ?

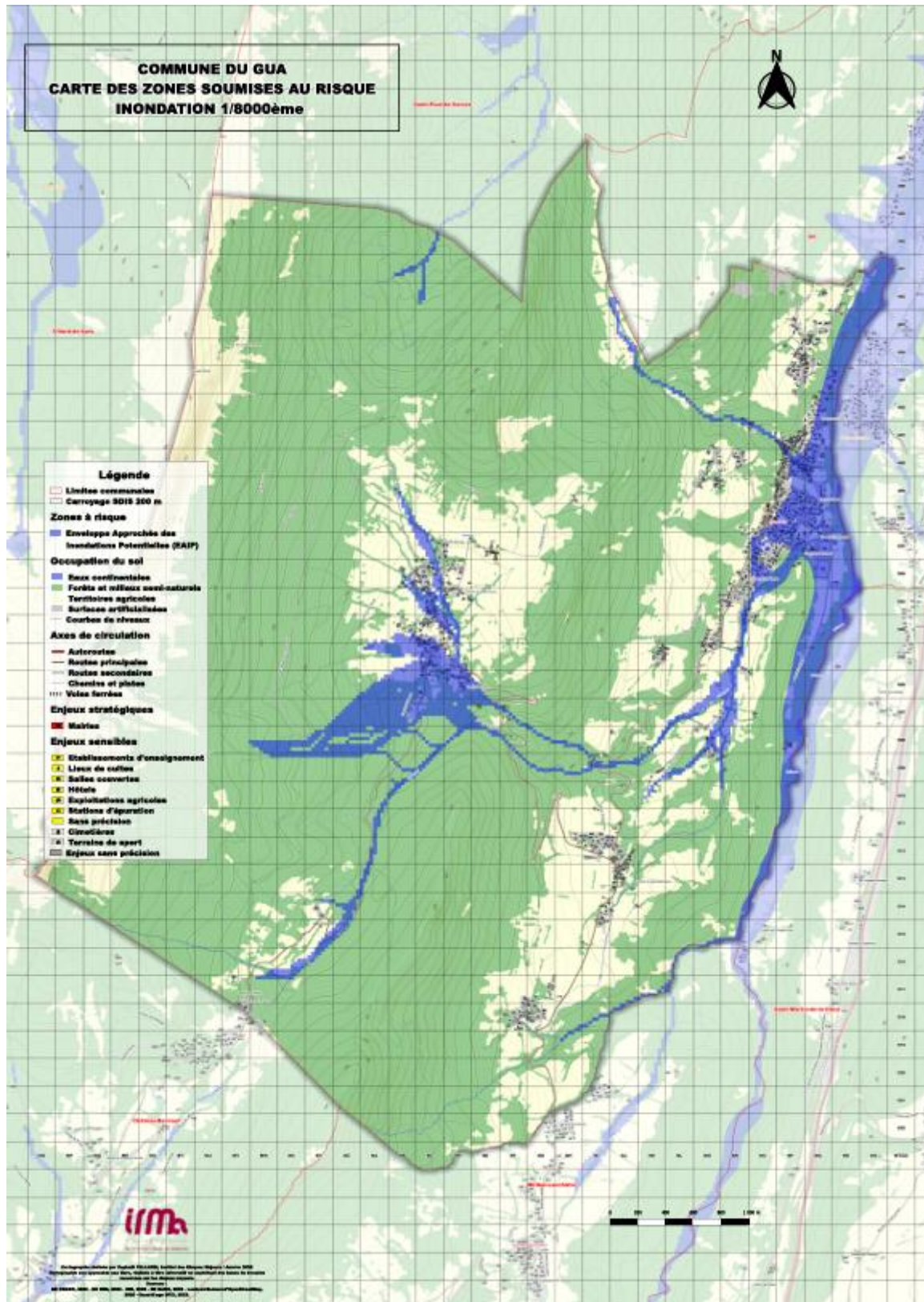
- des **inondations de plaine** ou **crues lentes** : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales.
- des **crues torrentielles** : une crue torrentielle charrie des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante (transport de rochers de plusieurs dizaines de tonnes). Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus (vitesse d'écoulement supérieure à 4 mètres par seconde).
- les **crues dues au ruissellement urbain** : elles sont dues aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés...).

1.2.1.3. SECTEURS CONCERNÉS

- Remontée de nappes naturelles (inondations de cave) : Lanceteyre, Les Rossets, La Bacharde, Rue de la Gresse, Essargarin, Hameau de l'Arzelier.
- Crues torrentielles : Ruisseaux : Jonier et ses affluents rive gauche, Bruyant et ses affluents (Jonier, ruisseaux sans nom à St Barthélemy), Clos, Riveteyre, Combe noire, Champa, Verdant à la Fontaine Ardente.
- Les travaux effectués dans le lit de la Gresse doivent désormais empêcher toute inondation de la route d'Essargarin en cas de crue.

1.2.1.4. HISTORIQUE DES INONDATIONS

- Juillet 1756 (Les Rossets) ; 1790 et 1842 (Gresse) 15 juin 1897 (Arzelier) ; 1936 (Gresse) 8 février 1955 (Arzelier, Revolleyre, Gresse) ; 1956 (Fontaine Ardente).
- 4 et 5 février 1990 : inondations et coulée de boue berges de la Gresse
- 4 novembre 2011: inondations et coulée de boue
- 4 janvier 2018 : inondations et coulée de boue suite à crue du ruisseau de Combe Noire
- 19 décembre 2021 : inondation



LE GUA-carte des risques d'inondation. Source : IRMA

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

1.2.1.5. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT :

Si votre maison est en zone inondable : identifier un lieu à proximité pour se réfugier, préparer un kit d'urgence pour 72h.

- écouter la radio : ICI Isère 98.2 ou 102.8 FM
- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants
- repérer les stationnements hors zone inondable
- prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures.

PENDANT :

- s'informer sur le site Météo-France <https://meteofrance.com/> - 05.67.22.95.00 et www.vigicrues.gouv.fr
- surélever les objets électriques
- couper le gaz et l'électricité
- ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours
- rester chez soi et fermer portes, fenêtres et ouvertures
- ne pas descendre dans les sous-sols et parkings souterrains
- monter à l'étage
- ne pas vous engager sur une route inondée. 30cm d'eau suffisent à emporter un véhicule
- Évacuer uniquement si les autorités en ont donné l'ordre
- Respecter les consignes des autorités diffusées par les réseaux officiels.

APRÈS :

- chauffer les locaux dès que possible
- aérer les locaux

1.2.1.6. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

- Abonnement au site national <https://apic-pro.meteofrance.fr> qui recense le risque de crue localement
- Aménagement du lit de la Gresse par le Symbhi
- Entretien des berges du Bruyant
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation par le règlement du PLUI
- Information de la population

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

Info + : L'entretien régulier des cours d'eau prévient la formation d'embâcles. L'entretien des rives des petits cours d'eau est une obligation légale à la charge des propriétaires riverains.

Le phénomène d'inondation de plaine se caractérise par une montée lente des eaux. La commune de LE GUA est abonnée au système de surveillance et d'annonce de crue de l'Isère et du Drac qui permet aux autorités de déclencher les moyens d'alerte. www.vigicrues.gouv.fr. La commune de LE GUA est également abonnée au service APIC (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) de Météofrance. <https://apic-pro.meteofrance.fr>

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.2.2. MOUVEMENT DE TERRAIN

I.2.2.1. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

I.2.2.2. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :

- les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, les effondrements, la suffosion (entraînement de particules fines comme le sable par la circulation d'eaux souterraines pouvant provoquer des effondrements en surface). le retrait-gonflement des argiles. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.
- les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements (cavités souterraines, ...), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

I.2.2.3. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

I.2.2.4. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DANS LA COMMUNE ?

La quasi-totalité de la commune est exposée au risque de mouvements de terrain de type retrait-gonflement des argiles, à une échelle variable.

Ces roches augmentent de volume en présence d'eau, lors d'épisodes de fortes pluies, souvent à l'automne, et se rétractent lors de périodes de chaleur intense, en été.

Nombreuses cavités souterraines dans la montagne d'Uriol suite à l'exploitation du calcaire par les cimenteries.

Toutes les parois rocheuses de la commune sont susceptibles de chutes de pierres. Echaillon dès la limite communale, route de Prénenfrey, routes forestières dans la forêt communale.

I.2.2.5. HISTORIQUE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN

- 1764 ; 1950 ; 1955 ; 1960 ; automne 1986 ; 6 février 1987 (route forestière des Bordeaux)
- 14 et 15 février 1990 : coulée de boue à Jailleyre

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

- 19 février 1990 : éboulement à Champrond
- 22 décembre 1991 : coulée de boue à Riveteyre
- 21 novembre 1992 : glissement de terrain à Revolleyre
- 1994 : glissement de terrain à Mitoneyre
- 31 mars 1997 : éboulement rocheux à Champrond
- Mai 2001 : chute de bloc à La Pierre
- 2003 : Mouvement de terrain
- Décembre 2013 : glissement de terrain route de Champrond
- 4 janvier 2018 : glissement de terrain dans plusieurs lieux
- 17 février 2026 : glissement de terrain à Revolleyre

Voir p.48 et 49 les cartes des aléas

I.2.2.6. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

Exemples de mesures prises à titre de prévention et de protection :

- Pose de filets de protection sur la route D8b entre St Barthélemy et Prénelfrey
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation (zonage)
- Surveillance régulière des mouvements par le service Restauration des Terrains en Montagne

I.2.2.7. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

- Pour le retrait-gonflement des argiles :

- avant la construction de sa maison, se renseigner sur la présence d'argile dans les sols et se référer aux recommandations des guides édités par le ministère de la transition écologique et solidaire
- détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés, et en informer les autorités.

- Pour le glissement de terrain, chutes de pierres, effondrement de cavités souterraines :

- s'éloigner de la zone dangereuse
- ne pas revenir sur ses pas
- écouter la radio : ICI Isère 98.2 ou 102.8 FM
- consulter les réseaux sociaux de la commune
- ne pas téléphoner
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- respecter les consignes diffusées par les réseaux officiels

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.2.3. AVALANCHE

I.2.3.1. QU'EST-CE QU'UNE AVALANCHE ?

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, pour des vitesses comprises entre 10 km/h et 400 km/h, selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement.

Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°.

Une avalanche peut se produire spontanément ou être provoquée par un agent extérieur. Trois facteurs sont principalement en cause :

La surcharge du manteau neigeux, d'origine naturelle (importantes chutes de neige, pluie, accumulation par le vent) ou accidentelle (passage d'un skieur ou d'un animal) ;

La température : après des chutes de neige et si une période de froid prolongée se présente, le manteau neigeux ne peut se stabiliser. Au contraire, lorsqu'il existe des alternances chaud-froid (la journée et la nuit), le manteau se consolide. En revanche, au printemps, la forte chaleur de mi-journée favorise le déclenchement d'avalanches, car la neige devient lourde et mouillée ;

Le vent engendre une instabilité du manteau neigeux par la création de plaques et corniches.

I.2.3.2. COMMENT SE DÉCLENCHÉ-T-ELLE ?

On distingue 3 types d'avalanches selon le type de neige et les caractéristiques de l'écoulement :

- **L'avalanche de plaque :**

Cette avalanche est générée par la rupture et le glissement d'une plaque, souvent formée par le vent, sur une couche fragile au sein du manteau neigeux. La zone de départ est marquée par une cassure linéaire.

- **L'avalanche en aérosol :**

Une forte accumulation de neige récente, légère et sèche (poudreuse) peut donner des avalanches de très grandes dimensions avec un épais nuage de neige (aérosol), progressant à grande vitesse (100 à 400 km/h). Leur puissance destructrice est très grande. Leur trajet est assez rectiligne et elles peuvent remonter sur un versant opposé. Le souffle qui les accompagne peut provoquer des dégâts en dehors du périmètre du dépôt de l'avalanche.

- **L'avalanche de neige humide :**

Lorsque la neige se densifie et s'humidifie sous l'action de la fonte, au printemps ou après une pluie, elle peut former des avalanches qui entraînent l'ensemble du manteau neigeux. Elles s'écoulent à vitesse lente (jusqu'à 20 km/h) en suivant le relief en ses points bas (couloir, ravin, talus, etc.). Bien que leur trajet soit assez bien connu, elles peuvent être déviées par un

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

obstacle et générer des dégâts dans des zones à priori non exposées.

1.2.3.3. QUELS SONT LES RISQUES D'AVALANCHE DANS LA COMMUNE ?

La commune est exposée à des avalanches des 3 types sous les arêtes du Gerbier au-dessus des hameaux de Prénelfrey, de l'Arzelier et du Col de l'Arzelier.

1.2.3.4. HISTORIQUE DES AVALANCHES SUR LA COMMUNE :

- 1900 ; 1941-1942
- 2 février 1978 : Pas de l'Ouille et Grand couloir de l'arête du Gerbier
- 20 janvier 1981 : Les Aiguilles et Les Deux Soeurs

Voir p. 48 et 49 les carte des aléas

1.2.3.5. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

Maîtrise de l'urbanisation et réglementation du PLUI.

1.2.3.6. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

Les consignes de sécurité s'adressent surtout aux skieurs, qui représentent 95 % des accidents.

Consignes spécifiques au risque avalanche :

AVANT

- renseignez-vous des conditions météorologiques en consultant les bulletins d'estimation du risque d'avalanche (BRA) et les cartes de vigilance sur le site de vigilance de Météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/> - 05.67.22.95.00
- équipez-vous d'un appareil de recherche de victimes d'avalanche (Arva) et apprenez à vous en servir. Cet appareil permet d'être retrouvé plus vite en cas d'ensevelissement sous une avalanche. Attention, l'utilité de l'Arva est considérablement réduite si l'on ne possède pas également une pelle et une sonde ou des bâtons-sondes. Tester systématiquement l'Arva avant chaque sortie (émission-réception). Ne pas oublier de le mettre en position " émission " !
- prévoir des vêtements chauds, une couverture de survie, des vivres de course et boissons
- signalez votre itinéraire et l'heure approximative de votre retour
- ne jamais partir seul pour la pratique du ski hors-piste et de randonnée.

PENDANT

- tenter de fuir latéralement,

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

- se débarrasser des sacs et bâtons, skis ou surfs
- fermer la bouche et protéger ses voies respiratoires
- essayer de se cramponner à tout obstacle
- essayer de se maintenir à la surface de l'avalanche par de grands mouvements de natation.

APRES

- ne pas s'essouffler en criant ; pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus (l'idéal serait un sifflet)
- faire le maximum d'efforts pour se dégager quand on sent que l'avalanche va s'arrêter ; au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, s'efforcer de créer une poche en exécutant une détente énergique ; puis ne plus bouger pour économiser l'air.

Si vous êtes témoin d'un accident

- suivre des yeux la personne emportée et repérer le point où elle a été vue pour la dernière fois
- si possible, placer un guetteur pour prévenir en cas de seconde avalanche
- appeler le **centre de traitement d'alerte : n° 112**
- marquer le point de disparition de chaque personne ensevelie
- chercher les victimes à l'aval de leur point de disparition, repérer les zones préférentielles comme replats, creux, bordures du dépôt de l'avalanche, amont de rochers, arbres, etc.
- si vous êtes suffisamment nombreux, envoyez immédiatement deux personnes chercher du secours, sinon cherchez vivement pendant 15 minutes ; si vos recherches restent vaines au bout de ce quart d'heure, partez donner l'alerte.

Une victime d'avalanche peut être polytraumatisée, en arrêt respiratoire et en hypothermie : donnez-lui immédiatement les soins appropriés.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.2.4. SEISME

I.2.4.1.1. QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

I.2.4.1.2. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Un séisme est caractérisé par :

- **Son foyer** (ou hypocentre) : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les ondes sismiques.
- **Son épicentre** : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.
- **Sa magnitude** : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. L'échelle de magnitude la plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- **Son intensité** : elle traduit la sévérité de la secousse du sol en fonction des effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure par des instruments ; l'intensité est évaluée à partir de la perception du séisme par la population et des effets du séisme à la surface terrestre (effets sur les objets, dégâts aux constructions...).

I.2.4.1.3. QUELS SONT LES RISQUES DE SÉISME DANS LA COMMUNE ?

Risque niveau MODERE – Sismicité MOYENNE

I.2.4.1.4. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

Consignes générales :

- se mettre à l'abri, protéger sa tête
- écouter la radio : ICI Isère 98.2 ou 102.8 FM
- respecter les consignes des autorités diffusées par les réseaux officiels.

Consignes spécifiques au risque sismique :

AVANT

- diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire
- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

- fixer les appareils et les meubles lourds
- préparer son kit d'urgence 72h avec objets essentiels
- préparer un plan de groupement familial.

PENDANT

- rester où l'on est :

à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ;

à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...) ;

en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

- se protéger la tête avec les bras
- ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- **après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes**
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).

L'observation stricte des règles de construction dites parasismiques évite l'effondrement des bâtiments, leur mise en œuvre incombe aux propriétaires.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.2.5. FEU DE FORET

I.2.5.1. QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?

Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

I.2.5.2. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

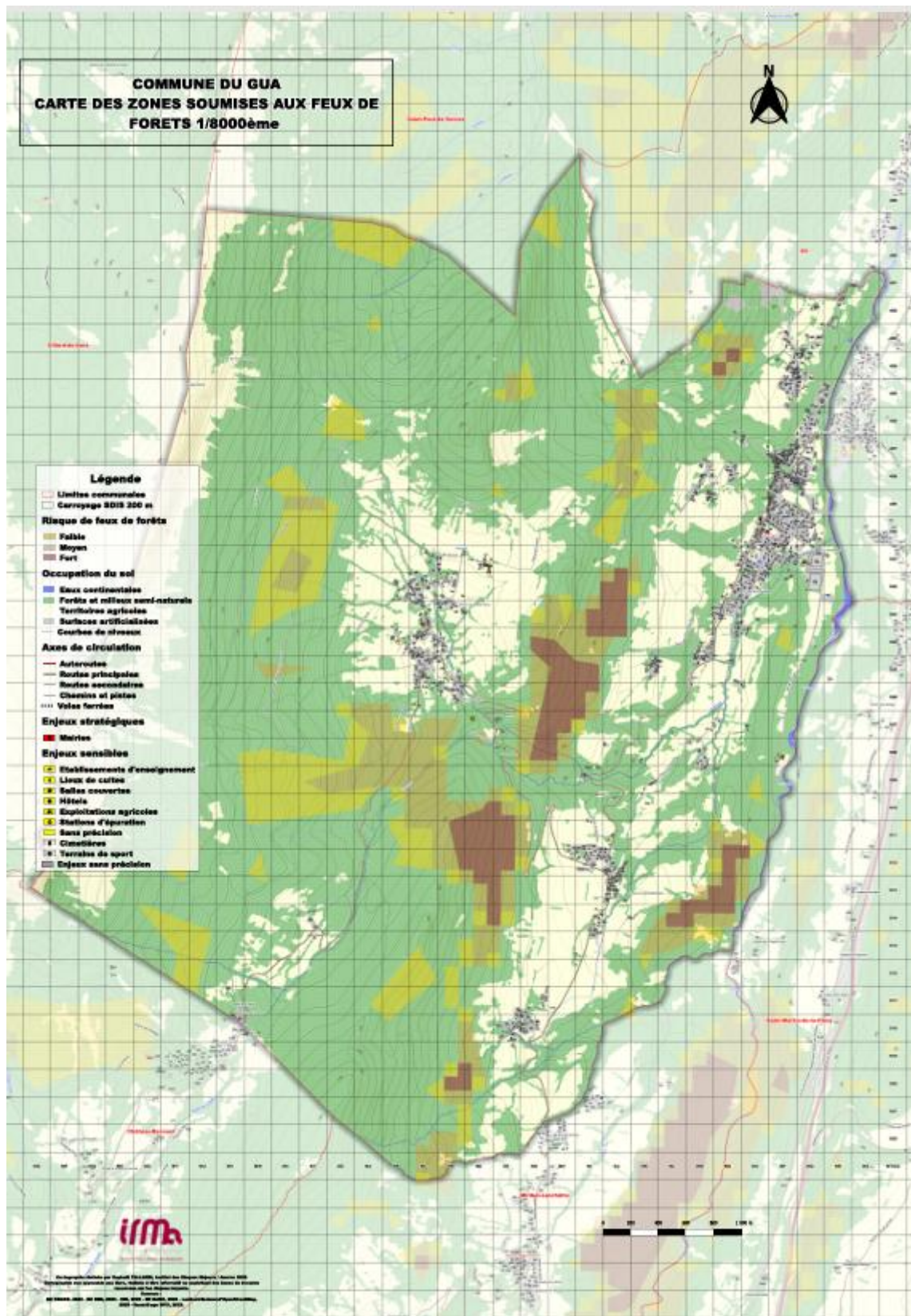
Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **un combustible (végétation)** : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...),
- **un apport d'oxygène** : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie,
- **une source de mise à feu** (flamme, étincelle, foudre, brandon...) : 9 fois sur 10, l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures, feux d'artifice), accident ou malveillance.

Enfin, la topographie (pente, orientation...) peut encore accentuer les choses. Il faut également noter que la foudre est à l'origine de 4 % à 7 % des départs de feux.

I.2.5.3. QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

La commune est exposée aux feux de forêt aux hameaux et lieux-dits proches de la forêt : Champrond, Chaudeneyre, Mitoneyre, Chemin du Plan, Grands Amieux, Petits Amieux, Revolleyre, Champa, Route du Col de l'Arzelier, Le Gua.



LE GUA-carte des risques de feu de forêt. Source : IRMA

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

1.2.5.4. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

Régulièrement, la commune communique sur l'Obligation Légale de Débroussaillage : Pas de végétation qui touche la maison, arbres élagués à 2m de hauteur de 0 à 10m de la maison, arbres et buissons maintenus à distance les uns des autres de 10 à 50m de la maison.

Chaque année l'ONF inspecte 10 parcelles de la commune et adresse une fiche diagnostic aux propriétaires concernant les travaux de débroussaillage à effectuer.

1.2.5.5. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

Consignes générales :

- se mettre à l'abri
- écouter la radio : ICI Isère 98.2 ou 102.8 FM
- respecter les consignes des autorités diffusées par les réseaux officiels.

Consignes spécifiques au risque feux de forêts :

AVANT

- repérer les chemins d'évacuation, les abris
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers
- débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès)
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers au 18 ou 112 le plus vite et le plus précisément possible
- attaquer le feu, si possible, en projetant de l'eau à sa base ou tenter de l'étouffer avec du linge, couverture, branche feuillue, pelle
- dans la nature, s'éloigner dos au vent
- rentrer dans le bâtiment le plus proche
- respirer à travers un linge humide
- en cas de fumée : s'allonger sur le sol et protéger son visage avec un linge mouillé
- suivre les instructions des sapeurs-pompiers.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

A pied, rechercher un écran (rocher, mur...).

Si vous êtes en voiture :

- ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme
- gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares (pour être facilement repéré).

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

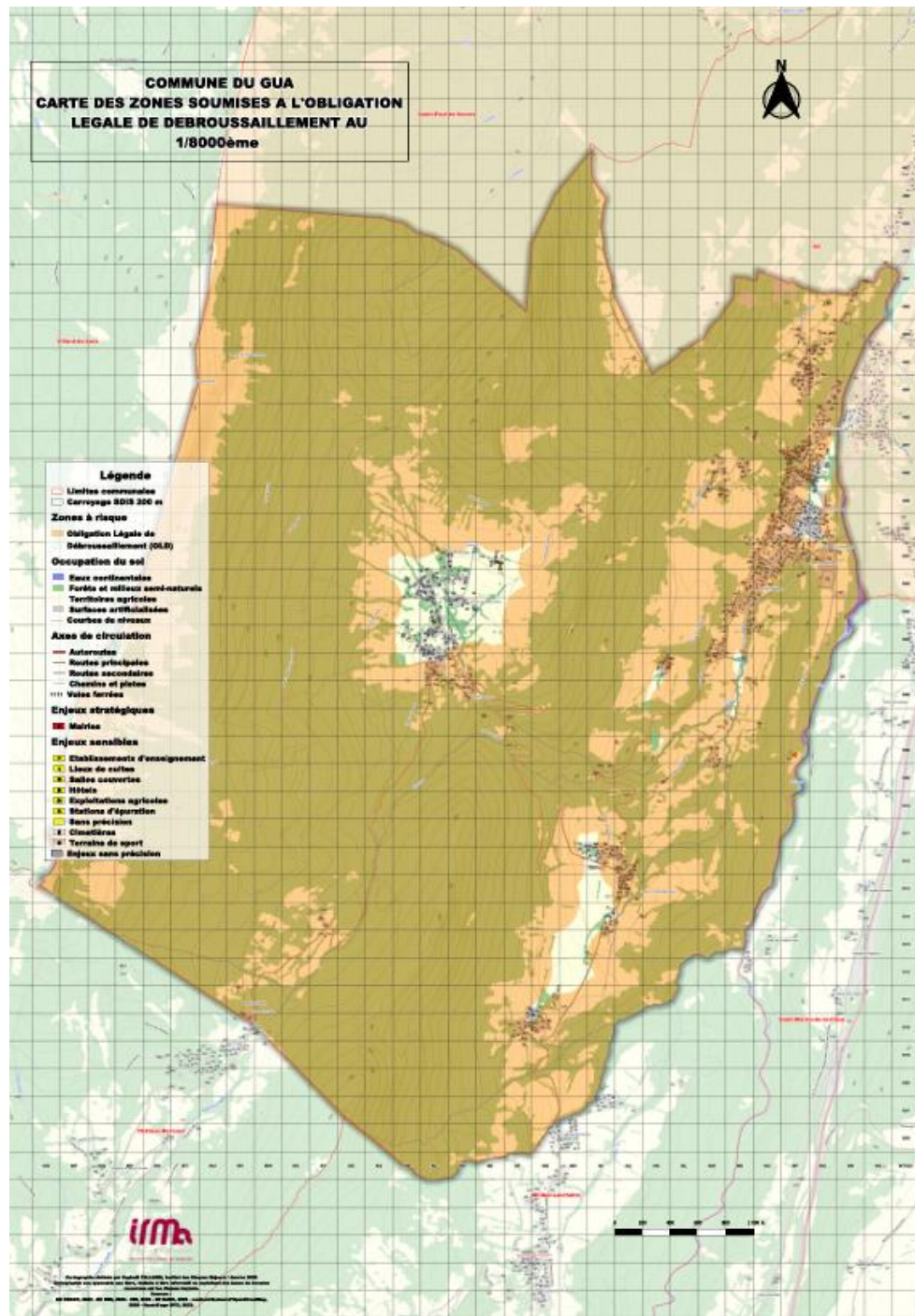
- ouvrir le portail de son terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- occulter les aérations avec des linges humides
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après
- se tenir informé de la propagation du feu
- se préparer à une éventuelle évacuation : n'emporter que le strict nécessaire (kit d'urgence) afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

Si le feu de forêt est proche de votre habitation :

- n'évacuer que sur ordre des autorités
- fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- fermer les volets, les portes et les fenêtres
- arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...)
- s'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

APRES

- sortir protégé
- éteindre les foyers résiduels
- inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).



LE GUA-carte des Obligations Légales de Débroussaillage. Source : IRMA

Selon l'arrêté préfectoral du 12 avril 2013, les particuliers possédant des terrains aux abords de la forêt ont l'obligation de débroussailler leurs parcelles dans un rayon de 50 mètres autour des constructions.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.2.6. RADON

I.2.6.1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE RADON ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments. Il a été reconnu cancérogène pulmonaire certain pour l'homme depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS).

I.2.6.2. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Le radon est produit par la désintégration du radium issu lui-même de la famille de l'uranium, présent partout dans les sols et plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Secondairement, il peut aussi provenir de matériaux de construction et de l'eau.

Depuis le sous-sol, le radon peut pénétrer dans les bâtiments et s'y accumuler. Le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Néanmoins, il existe une grande variabilité de niveau de radon d'un habitat à l'autre, même s'ils sont situés à proximité, en fonction notamment des caractéristiques techniques du bâtiment.

I.2.6.3. QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ?

Le radon est un cancérogène pulmonaire certain pour l'homme.

I.2.6.4. QUEL EST LE RISQUE SUR LA COMMUNE ?

La commune est classée en zone 1, risque le plus faible.

Zone 1 : Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

I.2.6.5. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

De façon générale, il est recommandé d'aérer quotidiennement son domicile, au moins 10 minutes par jour et de bien entretenir son système de ventilation. Si du radon est détecté dans des concentrations importantes, il peut être nécessaire de réaliser quelques aménagements.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.3. RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance

Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire pour 7 phénomènes dangereux. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

Vert : Pas de vigilance particulière.

Jaune : **Soyez attentifs** ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Orange : **Soyez très vigilant** ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Rouge : **Une vigilance absolue s'impose** ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Où trouver la carte de vigilance ?

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur le site :

<http://vigilance.meteofrance.com/>

En situation orange ou rouge, les services téléphoniques de Météo-France reprennent l'information. Les médias reçoivent également ces éléments et peuvent communiquer une information spéciale en cas de danger.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

L'alerte des communes et des services et l'information de la population :

Dès que la vigilance pour un phénomène météorologique atteint le niveau orange, la préfecture alerte l'ensemble des communes du département ainsi que les principaux services et opérateurs concernés par mail à l'accueil de la mairie, par notification sur le numéro de téléphone du maire et de l'astreinte-élus.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

	Vent violent	Orage	Neige-Verglas	Canicule	Grand froid	Pluie Inondation Inondation
Défini tions	Le vent est un déplacement de l'air représenté par une direction (celle d'où vient le vent) et une vitesse. Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Les vents forts ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et tornades, les phénomènes cycloniques...	Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par un éclair et un coup de tonnerre. Il est toujours lié à la présence d'un nuage de type cumulonimbus et est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, pluies intenses, parfois grêle, trombe et tornade. La foudre (décharge électrique) est le nom donné à un éclair lorsqu'il touche le sol.	La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C. Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol.	Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin. En dehors de cette période, les nuits sont alors suffisamment longues pour que la température baisse bien avant l'aube.	C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée, les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier.	Voir fiche « inondation » Les pluies intenses apportent sur une courte durée une quantité d'eau très importante. Cette quantité peut égaler celle reçue habituellement en un mois (normale mensuelle) ou en plusieurs mois. Dans le sud de la France, les cumuls observés peuvent dépasser 500 mm (1 mm = 1litre/m2) en 24 heures, voir 100 mm en une heure. Les pluies en ruisselant et se concentrant dans les cours d'eau peuvent causer des inondations.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

	Vent violent	Orage	Neige-Verglas	Canicule	Grand froid	Pluie Inondation
						Inondation
Dan ger s	Toitures et cheminées endommagées, arbres arrachés, chutes de branches, chute de grue, circulation routière perturbée, véhicules déportés sur les routes, coupures d'électricité et de téléphone.	La foudre peut tuer un homme ou un animal, calciner un arbre ou causer des incendies. Crues-éclairs, inondations de caves et points bas. Destruction de cultures. Dégâts importants sur l'habitat léger et les installations provisoires. Feux en forêt suite à des impacts de foudre.	Perturbation des circulations routière, aérienne et ferroviaire. Formation de plaques de glace. Sous le poids de la neige les toitures ou les serres peuvent s'effondrer et les branches d'arbres rompre. Dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.	Danger pour la santé des personnes : risque de déshydratation, aggravation de maladie chronique ou coup de chaleur notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées, malades, nourrissons, etc.) et pour les personnes en bonne santé (sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur, ...). Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.	Danger pour la santé des personnes : diminution des capacités de résistance de l'organisme, aggravation des pathologies, ... Les risques sont accrus pour toutes les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, convalescents) ou atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques. Les personnes en bonne santé peuvent également éprouver les conséquences du froid, hypothermie, engelures,...	Danger pour les populations installées dans la zone (constructions, équipements et activités), noyades, glissements de terrain, ruptures de digues, grêle, débordements de ruisseaux et fossés, circulations routière et ferroviaire perturbées, coupures d'électricité, ...

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

	Vent violent	Orage	Neige-Verglas	Canicule	Grand froid	Pluie Inondation Inondation
Conseils de comportement en vigilance orange	Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.	A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres. Évitez les promenades en forêt et les sorties en montagne. Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin.	Soyez prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (Bison fûté). Préparez votre déplacement et votre itinéraire. Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et	En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie. Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.	Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit. Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques. Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains, ne gardez pas de vêtements humides. De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson	Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux. Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

	Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.	autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige sur les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. N'utilisez pas pour vous chauffer : - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc. - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.	Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains. Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1,5l d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et continuez à manger normalement.	chaude, pas de boisson alcoolisée. Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu, ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes par jour, même en hiver. Evitez les efforts brusques. Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou de verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des	

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

				Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h). Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.	vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".	
Conseils de comportement	Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.	A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres. Évitez les promenades en forêt	Dans la mesure du possible, restez chez vous. N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.	En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie. Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies	Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin. Pour tous, demeurez actifs, évitez les sorties	Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudent. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

nt en vigil anc e rou ge	Ne vous promenez pas en forêt.	et les sorties en montagne.	En cas d'obligation de déplacement, renseignez-vous auprès du CRICR (Bison Fûté).	chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.	surtout le soir, la nuit et en début de matinée.	Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
	En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.	Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin.	Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches. Munissez-vous d'équipements spéciaux. Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation. Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligé d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs. Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche,	Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.	Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains, ne gardez pas de vêtements humides. De retour à l'intérieur, assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu, ne jamais utiliser des cuisinières, braséros,	Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

	protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige sur les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Protégez vos canalisations d'eau contre le gel. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.	Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif. Continuez à manger normalement. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.	etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes par jour, même en hiver. Evitez les efforts brusques. Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. Si vous remarquez une personne sans abri ou	
--	---	---	--	--

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

		Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. N'utilisez pas pour vous chauffer : - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc. - les chauffages d'appoint à combustion en continu.		en difficulté, prévenez le " 115 ". Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.	
--	--	---	--	--	--

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.4. RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

I.4.1. RISQUE TECHNOLOGIQUE

I.4.1.1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE TECHNOLOGIQUE ?

Un risque technologique majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Il existe plusieurs types de risque : incendie, explosion ou émission de substances toxiques.

I.4.1.2. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Les principales manifestations du risque technologique sont regroupées sous trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :

- **les effets thermiques** sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- **les effets mécaniques** sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion.
- **les effets toxiques** résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite par exemple à une fuite sur une installation ou à la combustion de produits dégageant des fumées toxiques. Les effets découlant de cette inhalation peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux.

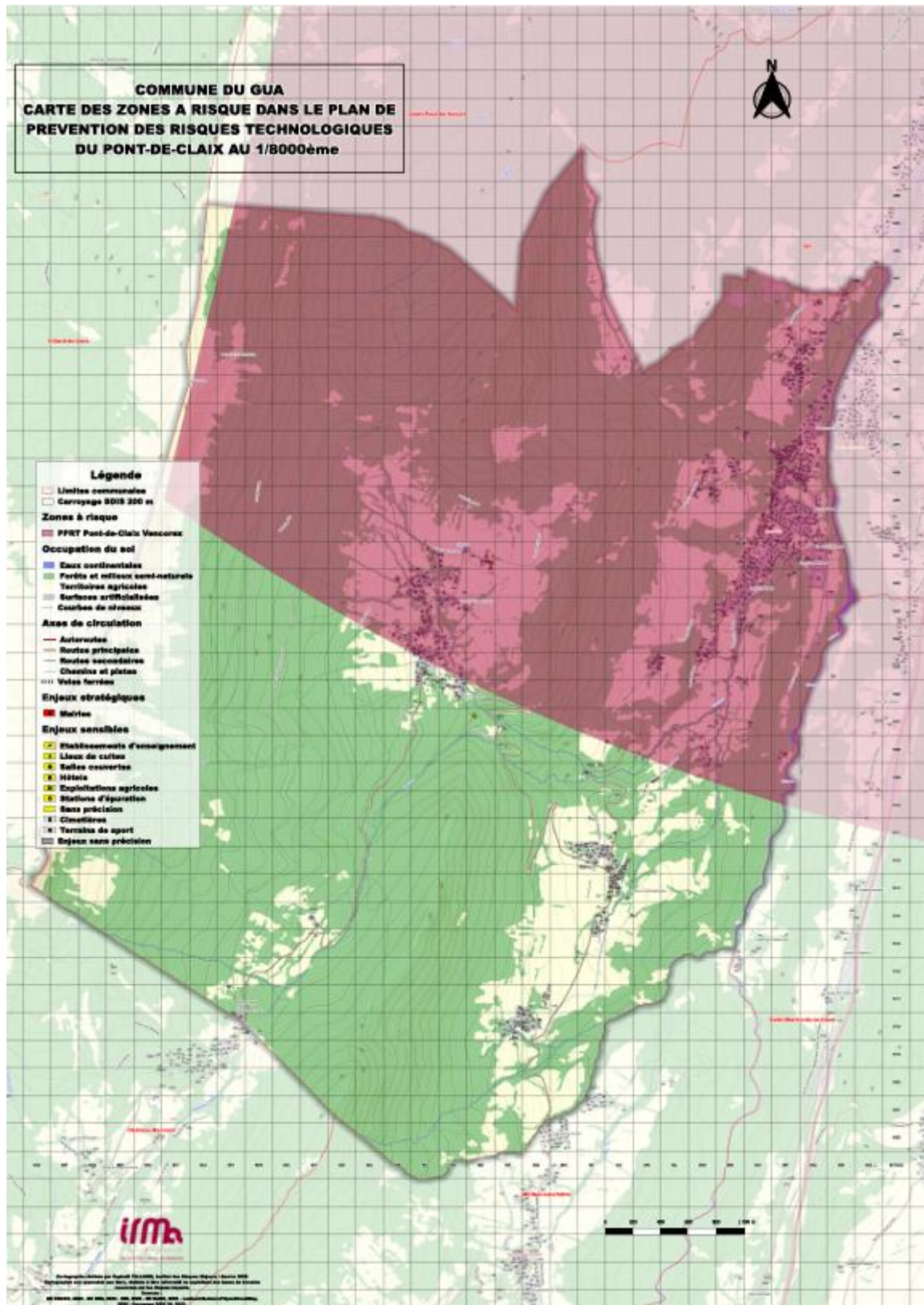
I.4.1.3. QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

La moitié Nord de la commune est exposée à des risques industriels par les plateformes chimiques de Jarrie et de Pont-de-Claix.

Commune de

DICRIM

LE GUA (38450)



LE GUA-carte des risques technologiques. Source : IRMA

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

1.4.1.4. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT

- s'informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer)
- estimer sa propre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques)
- bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

Les sirènes émettent un signal composé de 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence de 5 secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

PENDANT

- si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent
- entrer dans le bâtiment le plus proche
- fermer toutes les ouvertures et, si possible, boucher les entrées d'air
- couper la ventilation
- écouter la radio : ICI Isère (98.2 ou 102.8 FM)
- ne pas fumer
- ne pas aller chercher les enfants à l'école
- ne pas téléphoner sauf si urgence vitale
- en cas de victimes : ne pas les déplacer
- respecter les consignes des autorités diffusées par les réseaux officiels.

APRES

- à la fin de l'alerte : aérer toutes les pièces du bâtiment.

Les usines classées Seveso sont soumises à des obligations et contrôles stricts.

Les Plans Particuliers d'Intervention établis par les services de la préfecture planifient l'alerte et les secours des populations exposées.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.4.2. TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) (par route/rail et/ou canalisation)

I.4.2.1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE TMD ?

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Certains de ces produits peuvent représenter un grave danger pour la population et l'environnement. Si un accident survient, les conséquences possibles sont : une pollution des sols, des cours d'eau ou de l'air, un incendie, une explosion.

I.4.2.2. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Ces effets peuvent entraîner :

- **un risque pour la santé** : certaines matières peuvent présenter un risque pour la santé par contact cutané ou par ingestion (matières corrosives, matières toxiques...). Ce risque peut se manifester en cas de fuite (d'où l'importance de ne jamais manipuler les produits suite à un accident).

- **une pollution des sols ou une pollution aquatique** : peut survenir suite à une fuite du chargement. En effet, certaines matières dangereuses présentent un danger pour l'environnement au-delà d'autres caractéristiques physico-chimiques (inflammabilité, corrosivité,...).

I.4.2.3. QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE?

Le risque est très faible : Il n'y a pas de voie ferroviaire ni de grand axe routier à proximité de la commune, pas de canalisation, gazoduc ou pipeline traversant la commune.

Le centre bourg de la commune (Les Saillants) est desservi par un réseau de distribution de gaz naturel.

I.4.2.4. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

Consignes générales :

- se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- fermer portes, fenêtres et bouches d'aération
- écouter la radio : ICI Isère 98.2 ou 102.8 FM
- consulter les réseaux sociaux des autorités
- ne pas téléphoner (pour libérer les lignes)

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

- ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- respecter les consignes des autorités diffusées par les réseaux officiels.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- protéger : s'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité, ne pas tenter d'intervenir soi-même
- ne pas fumer
- couper le gaz
- donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur la plaque orange du véhicule.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRÈS

- si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

A retenir :

Les principales consignes

Inondation							
Mouvement de terrain							
Feu de forêt							
Séisme							
Tempête							
Avalanche							
Risque industriel							
Risque nucléaire							
Transport de Matières Dangereuses							
Rupture de Barrage							

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.5. RISQUES SANITAIRES

I.5.1. EPIDEMIE, PANDEMIE ou AUTRE RISQUE SANITAIRE

Une épidémie est une augmentation rapide et massive du nombre de malades, pour une population et sur une zone géographique donnée, sur un temps relativement court. C'est le cas de la grippe en France chaque hiver.

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (continent ou monde entier) d'un virus. C'est le cas du Covid et du VIH. Le virus se transmet par voie aérienne (toux, éternuement, postillons), le contact rapproché avec une personne malade et les objets touchés.

LES BONS REFLEXES

- se laver les mains régulièrement avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- respecter les consignes émises par les pouvoirs publics et notamment les gestes barrières, le port du masque, ...
- utiliser un mouchoir en papier à usage unique, le jeter dans une poubelle
- se couvrir le nez et la bouche lors de l'éternuement
- éviter les contacts avec les personnes malades
- si présence de symptômes caractérisés : appeler votre médecin traitant ou le 15
- s'inscrire sur le registre des personnes fragiles de la mairie le cas échéant.

Rester à l'écoute et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.5.2. LE MOUSTIQUE TIGRE

Il vit dans un rayon de seulement 150 mètres. Il est donc né chez vous ou pas loin.
 Problème : sa piqûre est susceptible de transmettre des maladies graves comme le chikungunya, la dengue ou le Zika. Pour se débarrasser des moustiques, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère.

I.5.2.1. COMMENT SE PROTEGER ?

Sur son balcon ou dans son jardin : mettre du sable dans les coupelles sous les pots de fleurs, retourner les arrosoirs et autres objets creux, couvrir les récupérateurs d'eau de pluie. Utiliser des moustiquaires ou des répulsifs adaptés.

Info + : www.agirmoustique.fr

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.5.3. POLLUTION DE L'AIR

La pollution de l'air est à l'origine de nombreuses maladies avec des effets plus graves sur la santé des populations sensibles comme les enfants et les personnes âgées.

I.5.3.1. COMMENT SE PROTEGER ?

En cas d'épisodes de pollution :

- éviter de prendre sa voiture et privilégier les transports en commun, le vélo, la marche, le covoiturage
- éviter les activités physiques et sportives intenses
- en cas de gêne respiratoire, consulter un pharmacien ou un médecin.

Info + : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.5.4. POLLUTION DES SOLS ET DE L'EAU SOUTERRAINE

D'anciennes activités ou des dépôts de déchets peuvent provoquer des nuisances pour les personnes ou l'environnement, du fait de l'infiltration de polluants dans les sols.

Au Gua, il y a 2 sources d'eau potable :

- aux Saillants et dans les hameaux alentour : l'eau potable provient de la nappe souterraine au sud de Grenoble, en rive gauche du Drac : source du Petit Rochefort. De très bonne qualité, elle ne subit aucun traitement avant consommation.
- à St Barthélemy, La Pierre et Prélénfrey : l'eau potable provient de la source du Jonier. Elle est filtrée par chloration, quotidiennement vérifiée par le service des eaux de Grenoble-Alpes Métropole.

Les hameaux des Petits Amieux et de l'Arzelier sont desservis par des sources privées.

Consulter les analyses de l'eau par adresse :
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/619-rechercher-une-analyse-d-eau.htm>

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.6. RISQUE TERRORISTE

I.6.1. TERRORISME

Le terrorisme est largement répandu à travers le monde et prend des formes diverses. Son évolution constante le rend particulièrement difficile à appréhender. La menace terroriste se maintient durablement à un niveau élevé.

Le plan Vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux publics, mais aussi les établissements scolaires. Il a pour objectif de :

- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste
- développer et maintenir une culture de vigilance
- permettre une action rapide et coordonnée en cas d'évènement.

Le plan Vigipirate comporte **trois niveaux** :

- vigilance
- sécurité renforcée – risque attentat
- urgence attentat

I.6.1.1. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS D'ATTAQUE OU INTRUSION ?

- s'échapper si c'est sans risque
- ne pas déclencher l'alarme incendie
- laisser toutes ses affaires sur place
- prendre la sortie la moins exposée
- éloigner les autres personnes du lieu.

Si ce n'est pas possible :

- se cacher : s'enfermer et se barricader. S'abriter derrière un obstacle solide. S'éloigner de la fenêtre. S'allonger au sol. Eteindre la lumière. Couper le son du téléphone. Rester silencieux. Une fois caché et en sécurité, appeler les secours.
- alerter : appeler le 17 ou le 112. Penser à préciser le maximum d'informations : où ? (votre position), quoi ? (nature de l'attaque) qui ? (nombre d'assaillants). Ne pas raccrocher. Ne pas courir vers les forces de l'ordre. Ne pas faire de geste brusque.

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.6.2. CYBERATTAQUE

Une cyberattaque est une atteinte des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les smartphones ou les tablettes.

Pensez à vous protéger : modifiez régulièrement vos mots de passe d'accès et sécurisez votre wifi.

Info + : www.cybermalveillance.gouv.fr

Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.7. INFORMATIONS PRATIQUES

I.7.1. LES NUMÉROS D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, pensez à préciser ces 3 points :

- **Qui suis-je ?** Vous êtes victime, témoin,... et donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- **Où suis-je ?** Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- **Pourquoi j'appelle ?** Précisez les motifs de votre appel.

Écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. **Votre comportement peut permettre de sauver une vie.**

NUMEROS UTILES

Numéro d'appel d'urgence européen	112
SAMU (Service d'aide médical urgente)	15
Police/Gendarmerie	17
Gendarmerie de Vif	04 76 72 63 22
Sapeurs-pompiers	18 ou 112
ARS (Agence Régionale de Santé)	08 00 32 42 62
Secours en montagne	04 76 22 22 22
Météo France vigilance météorologique	05 67 22 95 00
Préfecture de l'Isère	04 76 60 34 00
Mairie du Gua	04 76 72 38 13
Astreinte mairie du Gua (soir et week-end)	06 35 47 57 33
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114
Ce numéro d'urgence national unique est accessible par SMS. Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24.	

I.7.2. KIT D'URGENCE 72H

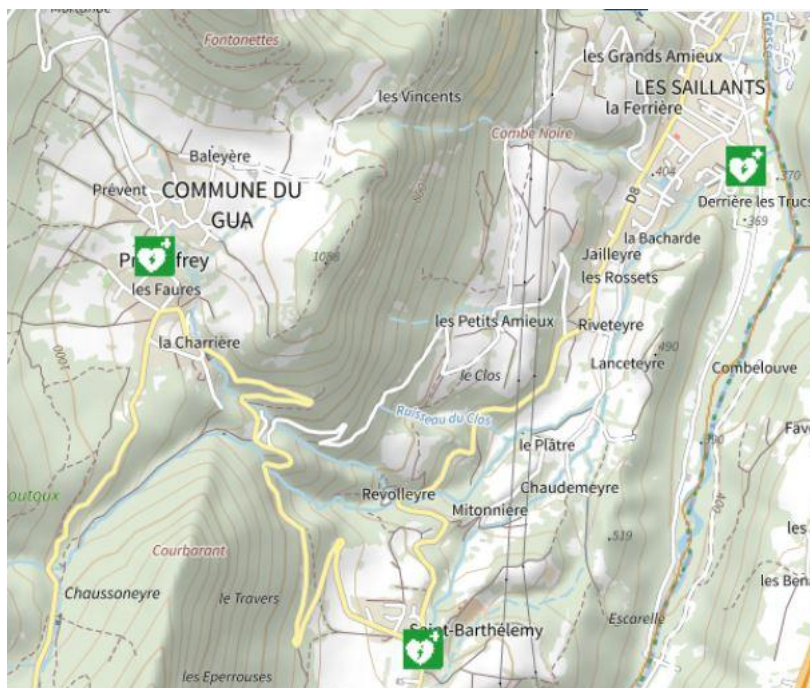
Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



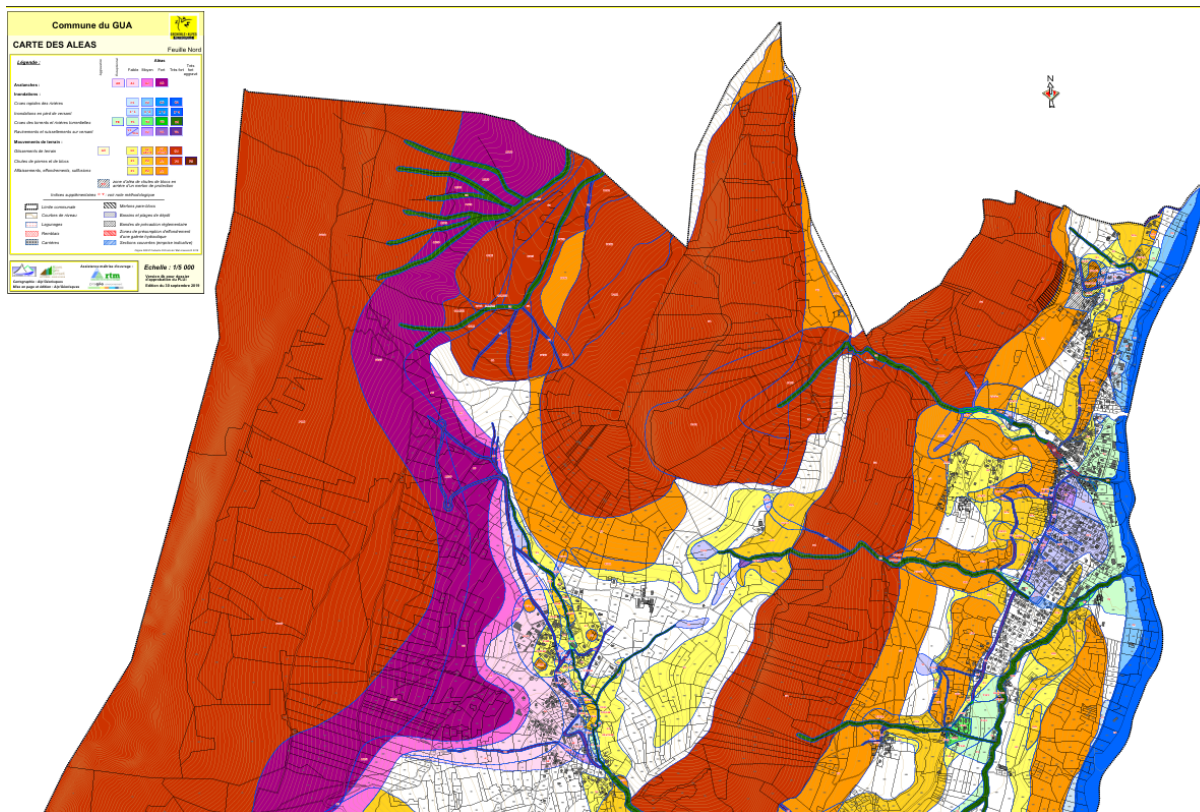
Commune de	DICRIM	
LE GUA (38450)		

I.7.3. LOCALISATION DES DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) SUR LA COMMUNE

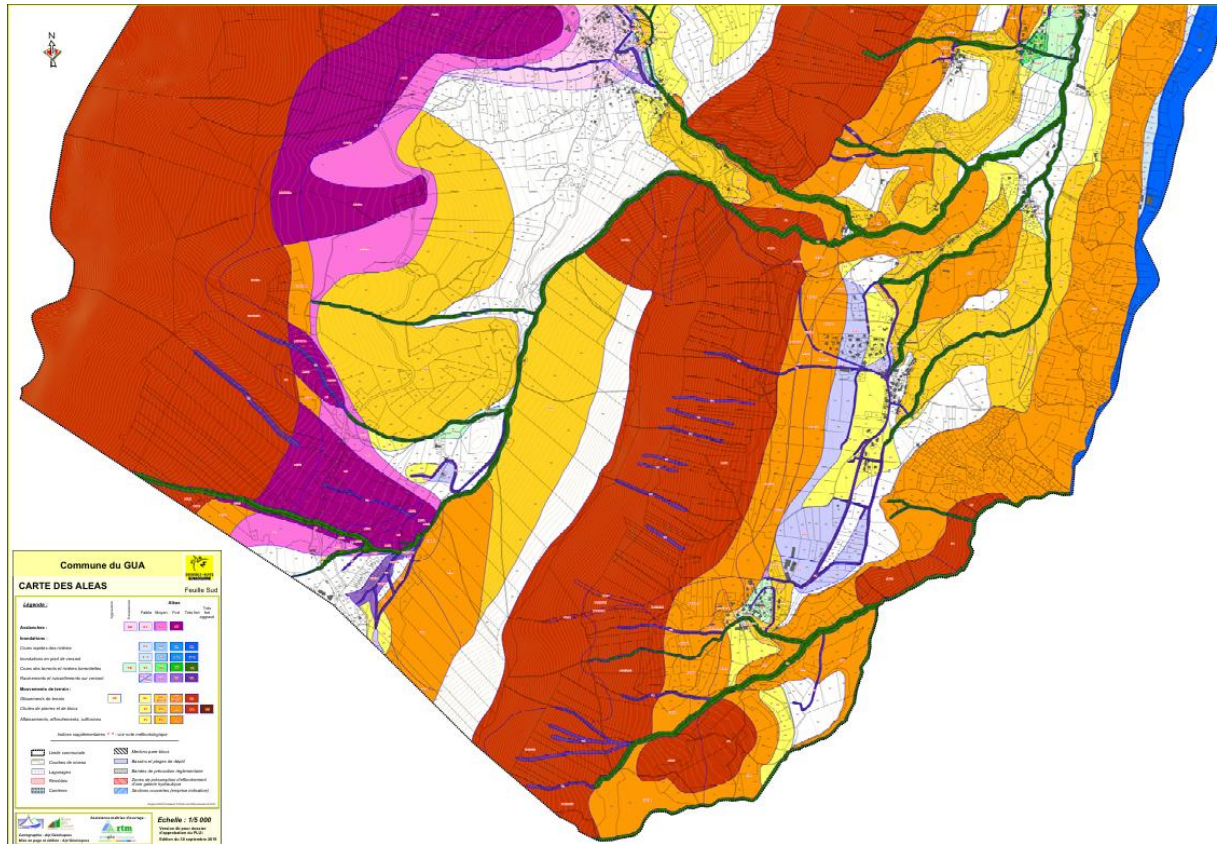
- Les Saillants : Salle l'Ardente – 50, rue de la Gresse
- Saint-Barthélemy : Contre le clocher de l'église
- Prénenfrey : Place des Justes sous le porche de l'école



Chaque citoyen peut s'inscrire sur les applications « SAUV life » et « Staying alive » pour être citoyen sauveteur



LE GUA-Nord-carte des aléas. Source : Grenoble-Alpes Métropole - 30 septembre 2019



LE GUA-Sud-carte des aléas. Source: Grenoble-Alpes Métropole - 30 septembre 2019